

Index de l'égalité professionnelle FEMMES - HOMMES

Année de référence : 2025 - Périmètre = UES

	Note maximale	Indice calculable ou non	Note maximale pour la période de référence considérée	Note obtenue
1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40	oui	40	38
2- Ecart du nombre de femmes augmentées par rapport au nombre d'hommes augmentés par CSP	20	oui	20	20
3- Ecart du nombre de femmes promues par rapport au nombre d'hommes promus par CSP	15	oui	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	oui	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	oui	10	5
TOTAL	100		100	93

Soit 93%